

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Le treize Février deux mil dix sept, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 7 Février 2017.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Marie-Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE.

Etaient absents: Soizig OLLIVIER PAGE (excusée), Stéphane BASSET, Joël PIRIOU.

Secrétaire de séance : Arnaud LE BRAS.

DPU

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître DROUIN Stéphane, notaire à PAIMPOL.

Elle concerne :

- Une maison d'habitation sise 3 A rue du Goélo.

Cette vente n'intéresse pas la commune.

A compter du 1^{er} janvier, le droit de préemption est de la compétence de GPAAA.

N° 01.02.2017 : demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg et mise en accessibilité

Le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier déposé en 2016 n'avait pas été retenu au titre de la subvention D.E.T.R.

La circulaire du 14 décembre 2016 précise qu'il est possible de représenter le dossier pour l'année 2017. Considérant que le projet n'a pas été modifié, le maire propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Dit que les travaux seront achevés en 2017, et que le financement de l'opération sera assuré par

Subvention DETR : 154 000 €

Autofinancement : 61 660 €

Subvention Fonds de soutien

Emprunt : 80 000 €

A l'investissement public local : 110 000 €

Conseil Départemental – contrat de Territoire : 49 900 €

L'entreprise VEOLIA effectuera des travaux eau potable la semaine prochaine rue du Goëlo.

Le mur de Mr LE GOFFIC a été abîmé, la commune n'est pas responsable : un courrier a été adressé à l'entreprise RAULT TP.

N° 02.02.2017 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle polyvalente. Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Mars 2017:

Apéritif

Réunion conférence 87.00

Concours divers 43.00

Lotos

Associations locales 87.00

Associations extérieures 194.00

Repas et mariages

Particulier local 182.00

Professionnel local 182.00

Le lendemain (Retour) 97.00

Associations locales 182.00

Associations extérieures 224.00

Particulier extérieur 235.00

Professionnel extérieur 268.00

Le lendemain (retour) 127.00

Assemblée générale 87.00

Avec repas 196.00

Bal et Fest – Noz

Association locale 194.00

Association extérieure 296.00

Caution Réveillon 473.00

Caution 242.00

Forfait chauffage Hiver 47.50

Deux locations gratuites par an seront attribuées pour chaque association communale.

N° 03.02.2017 : TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs au cimetière communal et propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2017 :

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Personnes domiciliées	15 ans	85.00 €
Sur la commune	30 ans	117.00 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM

Personnes domiciliées	15 ans	365.00 €
Sur la commune	30 ans	557.00 €

CAVURNES

- Personnes domiciliées sur la commune

15 ans	210.00 €
30 ans	315.00 €

Lors de la première acquisition de la famille, il sera facturé à celle-ci la somme de 180 € correspondant à la dalle granit.

JARDIN DU SOUVENIR

- Dispersion des cendres : 37.00 €

N° 04.02.2017 : TARIFS DIVERS

Le maire propose à l'assemblée de revaloriser, en partie, les divers tarifs communaux en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide d'appliquer les tarifs suivant au 1er mars 2017 :

MATERIEL

- Tables + Bancs	4.10 €
- Couverts	0.30 €

Couverts : tout objet cassé ou perdu lors d'une location sera facturé sur la base de :

- 2 €

- Barrières de sécurité

Associations locales	GRATUIT
Associations extérieures	80.00 € les 50

PHOTOCOPIES noir et blanc

- Particuliers	0.30 €
- Associations	0.10 €

PHOTOCOPIES couleur

- Particuliers	0.50 € A4 - 1.00 € A3
- Associations	0.20 € A4 - 0.50 € A3

Boulodrome : Forfait pour concours en nocturne 20.00 €

N° 05.02.2017 : TARIFS BIBLIOTHEQUE- MEDIATHEQUE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la bibliothèque médiathèque et propose de les maintenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2017 :

- adhésion individuelle : 5 €
- adhésion famille : 10 €
- Impression d'un document A4, noir et blanc : 0.30 € - couleur : 0.50 €

**N° 06.02.2017 : AVENANT N° 2 AU TRAVAUX DE RESTAURATION DE
L' EGLISE - LOT N° 1**

Le maire indique à l'assemblée que le cahier des clauses techniques particulières prévoyait au dossier de consultation des entreprises, une provision de 20 m2 en reprise d'enduit plâtre sur voûtes. Aussi, afin de faciliter l'évacuation des déjections des pigeons sur l'ensemble des combles de multiples percements ont été effectués et de ce fait la provision de 20 m2 pour réparation des plâtres n'est plus suffisante et il y a donc lieu de rajouter 60 m2 de provisions.

Le Maire présente l'avenant N° 2 de l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour un montant de

8 915.40 € HT concernant ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour et par 2 abstentions
le conseil municipal, à la majorité

- approuve l'avenant n° 2 de l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour le lot N° 1- Gros Œuvre/Maçonnerie des travaux de restauration de l'église d'un montant de 8 915.40 € H.T.
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 07.02.2017 : AVIS SUR PROJET SAGE

Le maire indique à l'assemblée qu'en application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016, une enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat Trégor Goëlo a eu lieu du 2 Janvier au 1^{er} Février 2017 inclus.

Cette enquête publique étant terminée, le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- donne un avis favorable au projet d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat Trégor Goëlo.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques. Soit on se dirige vers du neuf soit vers de l'occasion.

Le maire propose de constituer une commission composée de Gérard Le Cabec, Arnaud Le Bras, Olivier Guervilly et Claude Piriou afin d'étudier la meilleure offre.

D'autre part, une réflexion devra être menée sur l'utilisation de la réserve foncière de Kernizan.

Aliénation des chemins ruraux et domaine public : voir à finaliser et arrêter le dossier.

PROGRAMME DE VOIRIE 2017

La voie verte bordant le terrain de Mr OLLIVIER sera à inscrire. Dans le nouveau lotissement une voirie provisoire serait à prévoir.

Le maire demande à chacun d'y réfléchir afin d'arrêter une liste.

N° 08.02.2017 : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017/2020

Le maire informe le conseil municipal du courrier de l'Inspection Académique sur les rythmes éducatifs : horaires des écoles et renouvellement des PEDT.

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 23 janvier dernier. Compte tenu des demandes du personnel enseignants et de certains parents d'élèves, le comité de pilotage propose de retenir les mêmes horaires que l'école de Quemper-Guézennec soit les mardis et jeudis de 15h à 16h30 pour l'organisation des TAPS.

D'autre part le projet éducatif arrivant à échéance en 2017, sa réécriture est à valider.

Le maire propose à l'assemblée de valider la nouvelle organisation des temps scolaires et le nouveau PEDT 2017/2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne un avis favorable sur le nouveau PEDT
- l'horaire des Temps d'Activités Périscolaires est fixé les mardis et jeudis de 15h à 16 h30.

AFFAIRES DIVERSES

Une réception sera organisée à la salle polyvalente pour le départ en retraite de Anne Cotrel Le vendredi 24 février.

Association des riverains contre les nuisances sonores du moto-cross

Le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association. Ils se plaignent que la barrière n'est toujours pas fermée malgré leur demande et que des membres du moto cross circulent en dehors du circuit. Ils ont également adressé une copie à Mr Le Préfet.

Le maire fait un rappel sommaire des faits et réunions. Il a assisté à l'assemblée générale de l'AMVTT. Les nombreux adhérents présents se sont engagés à respecter des règles afin de réduire au maximum les nuisances (jours d'ouverture, respect du planning des dimanches etc...)

INFOS

Remerciements des familles DAVID et NEDELLEC pour le décès qui les ont touchés.

Patrick Hervé estime qu'il y a danger lorsque les enfants attendent le car scolaire le long de la RD pour le collège de Pontrieux.

Questionnaires jeunes : Yann COAT souhaiterait donner suite à ce sondage.

Mise en place d'un conseil municipal de jeunes

Un revêtement sur le city serait souhaitable : bitume dangereux ; le maire va en parler à la technicienne de chez SPARFEL

Comité des fêtes et d'animation : Un tel comité serait souhaitable pour l'organisation des fêtes patronales.